



Compte rendu du CSE central du 25 mai 2022



« Campus 2025 » : comment passer de 16 à 5 sites parisiens ?

Une « opportunité historique », mais pour qui ?

La direction de FTV aime habiller ses projets du leitmotiv « c'est une opportunité à ne pas rater ». En général ce genre de grandes opérations se soldent par des réorganisations douloureuses (Direction des Moyens de Fabrication, déménagement de France 3 Paris Île-de-France au Siège, réorganisation des espaces du Siège, Rupture Conventionnelle Collective, etc.). Les prochaines ne semblent pas plus prometteuses, comme la régie automatisée qui pourrait supprimer la moitié des postes dans les régies.

Une nouvelle « opportunité » était donc présentée en CSE central ce 25 mai, et si le projet présente une forme de cohérence théorique de pouvoir regrouper les équipes, elle laisse les élus dubitatifs sur les impacts potentiels du projet.

Cherche bureaux à louer en « hyper-proximité » du Siège

Deux bailleurs proposent d'importantes surfaces à proximité du Siège, Seine Ouest (ex-PMU) et Quadrans (ex-SFR), permettant de regrouper les sites dispersés dans la capitale.

Les 16 sites actuels : MFTV, Valin (RH et com), Ponant Parc (plateforme techno), Ponant Seine et Ponant Ouest (locations temporaires pour aider les déménagements du Siège), Varet (CDE), Barjac (salle de réunion), Chevrons (FTV Studio), Vanves (ex France 3 Paris Île-de-France), Malakoff, EOS (Numérique, DGDAP, Compta et FTD), Europaris (FTV Studio), Boulogne (FTP), Linois (UFTV), Royale (France 3 Cinéma), Opéra (France 2 Cinéma)

Projection à fin 2025 : MFTV, Valin, Ponant Parc, PMU, Quadrans

S'il n'est pas totalement farfelu de vouloir concentrer géographiquement les activités, il n'en reste pas moins que les « opportunités » induites sont potentiellement nombreuses et pas forcément dans l'intérêt des salariés.

Ce n'est pas encore fait


Le projet « Campus 2025 » n'en est aujourd'hui qu'à la phase de la prise à bail, sans projet immobilier détaillé associé, juste quelques éléments financiers et une étude capacitaire en matière de surfaces. La direction prévoit ainsi une opération financière à l'équilibre, notamment via la revente des sites de Malakoff et de Boulogne pour FTV Publicité, FTV étant locataire des autres sites. Par ailleurs des économies d'énergie seraient réalisées par l'occupation de bâtiments plus modernes.

La direction doit encore obtenir l'accord du Conseil d'Administration du 31 mai, et enfin, conclure avec les deux bailleurs en juin 2022.

Si ces obstacles sont franchis, la direction devra alors rédiger un projet immobilier comportant un important volet d'accompagnement des salariés, à la fois dans l'explication et la prise en compte de leurs besoins pour travailler dans de bonnes conditions. Cette phase fera l'objet de plusieurs consultations des élus jusqu'en septembre 2025, horizon prévu pour l'achèvement du projet « Campus 2025 ».

L'impact sur les conditions de travail est potentiellement important

« Campus 2025 » concerne potentiellement 4.700 salariés, directement ou indirectement. La prise à bail ne sera réelle que le 1er janvier 2024, donc ni travaux ou déménagements avant. Mais une réflexion doit s'ouvrir dès la validation du projet de prise à bail, car un déménagement n'est pas une simple opération immobilière. Elle induit la question d'éventuelles réorganisations, de la dispersion des équipes dans les services d'accueil, des conditions matérielles de travail (surfaces, luminosité, bureaux, salles de réunions...), des déplacements professionnels, des façons de travailler ensemble, qui sera en proximité de qui, comment on occupe les espaces, la révision des process, le sens au travail, la modification des façons de travailler imposée par les configurations immobilières, etc.

Les élus ont rendu  un avis adopté à l'unanimité détaillant les points d'attention que doit travailler la direction pour ne pas faire de ce projet un fiasco pour les salariés et leurs conditions de travail.

Paris, le 30 mai 2022



AVIS du CSEC

sur le projet de prise à bail des immeubles de Quadrans et Seine Ouest

Réunis ce jour en CSE central extraordinaire, les élus ont pris connaissance du document d'information-consultation et des réponses données en réunion par la direction sur le projet de prise à bail de deux immeubles en proximité des bâtiments MFTV et Valin.

Les élus du CSEC n'ont pas d'opposition de principe à une prise à bail visant à regrouper les sites parisiens de France Télévisions, mais à certaines conditions (non exhaustives) si un projet immobilier se concrétise :

- Les élus du CSEC rappellent tout d'abord à la direction que tout projet est porteur de Risques Psycho-Sociaux. Elle ne doit pas attendre que la prise à bail, voire que le projet immobilier se confirme, pour mettre en œuvre un plan d'accompagnement. Des personnels, notamment à Malakoff, ont entendu parler du projet de la direction et ont parfois manifesté une vive inquiétude. Ces personnels doivent être rassurés et accompagnés.
- Les élus demandent qu'un plan d'évaluation et de prévention des risques professionnels évidemment évolutif dans son niveau de précision accompagné d'un calendrier sur ses différentes étapes soit présenté aux élus du CSEC, conformément à l'obligation de résultat en matière de santé au travail qui s'impose à l'employeur. Ce plan aurait déjà dû être initié et nous être présenté.
- Les élus refusent le « dépeçage » des entités existantes comme cela a été le cas lors du transfert de France 3 Paris Ile de France au Siège.
- Les élus demandent le maintien dans le projet de la proximité géographique des salariés des entités actuelles ainsi que le maintien de plateaux, régies et infrastructures dédiés aux activités de fabrication et de diffusion transférées, TV, radio et web
- Les élus réclament l'autonomie des équipes rédactionnelles concernées par le déménagement
- Les élus alertent sur les potentielles dégradations des conditions matérielles de travail (lumière naturelle, surfaces, ambiance sonore, restauration...).
- Les élus demandent une analyse précise des impacts sur les temps de trajet domicile-travail et l'articulation vie professionnelle/vie privée

- Les élus demandent un nombre suffisant de places de stationnement gratuit pour les salariés au regard des besoins présents et futurs
- Les élus demandent le maintien de la qualité d'établissement au sens CSE pour le collectif de travail actuellement situé à Malakoff et qui serait transféré.
- Les élus demandent une garantie sur le maintien du niveau d'activités sans suppression de postes pour raisons de doublons dans le respect de l'accord de GPEPP.
- Les élus demandent une évaluation des risques en cas de retard dans la mise à disposition des bâtiments ou de retard des travaux afin d'éviter la dégradation des conditions de travail des salariés ;
- Les élus demandent une étude sur la capacité de la restauration collective au sein du futur campus afin de garantir les conditions d'accueil des utilisateurs et les conditions de travail des salariés de la restauration.
- Les élus s'interrogent sur la continuité d'activité en cas de crue sur la zone de relocalisation et demandent que cette question soit clarifiée dans le projet.

Dans ce projet, les mouvements sont envisagés dès 2023 ce qui laisse une année pour mener à bien la préparation du projet s'il est validé par le Conseil d'Administration. La direction a affirmé en CSEC avoir une « *volonté forte de construire ce projet avec les salariés* ». Les élus prennent acte de cet engagement. Si le projet de prise à bail se concrétise, les élus du CSE central demandent instamment à la direction d'ouvrir sans délai une négociation avec les organisations syndicales représentatives au niveau du groupe FTV afin de conclure un accord de méthode, permettant d'articuler au mieux l'apport des salariés et de leurs représentants au travers de groupes de travail et d'informations-consultations des CSE concernés tout au long du projet immobilier (préparation, mise en œuvre, retour sur expérience).

Sur ce projet majeur, les élus du CSE Central souhaitent une procédure exemplaire en termes de méthode et d'inclusion des salariés et de prise en compte de leurs attentes.

Force est de déplorer que, ces dernières années, les projets immobiliers ont pâti d'une conduite très verticale, n'associant que rarement les salariés et leurs représentants et aboutissant à une dégradation des conditions de travail.

Dans le cas présent, les prises à bail, si elles se réalisent, vont déboucher sur un projet immobilier susceptible de toucher, sur plusieurs années, des milliers de salariés et plusieurs CSE, incluant ceux des filiales de FTV. L'enjeu est donc très important et la responsabilité de l'entreprise en termes de santé des salariés sera particulièrement regardée.

Les élus rappellent enfin, qu'en cas de mise en œuvre du projet immobilier, la direction devra veiller à intégrer des données environnementales dans ses documents d'information-consultation, conformément à la loi climat et résilience.

Voté à l'unanimité des élus par 25 voix sur 25

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO et SNJ s'associent.

Le 25 mai 2022